

# AVIS d'ENQUÊTE PUBLIQUE

## RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

### Objet :

Révision générale n°4 du plan local d'urbanisme suivant les objectifs définis par délibération du 7 décembre 2021.

### Décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et des autorités compétentes pour statuer :

La révision du plan local d'urbanisme a été décidée par délibération du conseil municipal du 7 décembre 2021 avec des objectifs et un cadre précis. Au terme de l'enquête, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du plan local d'urbanisme révisé ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications aux projets en vue de cette approbation.

### Nom et qualités du commissaire enquêteur :

M. Jean-Christophe DELHAYE (retraité) a été désigné commissaire enquêteur par le magistrat en charge des enquêtes publiques auprès du tribunal administratif de Toulon.

### Date d'ouverture de l'enquête, et durée :

Du vendredi 14 novembre à 8h30 au mardi 16 décembre 2025 à 17h00, soit trente-trois jours consécutifs.

### Modalités de l'enquête :

- En mairie, 60 Boulevard du 8 mai 1945 - 83350 RAMATUELLE, le public pourra prendre connaissance du dossier aux heures d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00. Le public pourra en outre consigner ses observations, remarques et propositions sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse : « Monsieur le commissaire enquêteur, Hôtel de Ville, 60 Boulevard du 8 mai 1945 - 83350 RAMATUELLE ».
- A distance, le site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé dont l'adresse internet est la suivante : <https://www.registredematerialise.fr/6820> permettra au public de : prendre connaissance du dossier d'enquête publique complet ; accéder au registre dématérialisé sécurisé et y consigner ses observations et propositions ; transmettre ses observations et propositions à l'adresse électronique suivante : [enquete-publique-6820@registredematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6820@registredematerialise.fr). Toutes les contributions seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous.

### Composition du dossier d'enquête :

- Mention des textes qui régissent l'enquête publique et déroulement de la procédure ;
- Le dossier complet du plan local d'urbanisme, y compris le dossier du Schéma d'Aménagement de la Plage de Pampelonne qui en constitue une annexe ;
- La délibération du conseil municipal dressant le bilan de la concertation et la synthèse des avis recueillis ;
- L'évaluation environnementale du projet de révision du plan local d'urbanisme, qui figure dans le rapport de présentation du plan local d'urbanisme, son résumé non technique et l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale accompagné le cas échéant des réponses de la commune seront joints au dossier d'enquête publique ;
- Les avis des personnes publiques associées ;
- L'avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites ;
- L'avis de la Commission Départementale de la Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers.

### Permanences du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Vendredi 14 novembre 2025 de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 ;
- Jeudi 20 novembre 2025 de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 ;
- Lundi 24 novembre 2025 de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 ;
- Jeudi 4 décembre 2025 de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 ;
- Mercredi 10 décembre 2025 de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 ;
- Mardi 16 décembre 2025 de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au maire son rapport et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions sera déposée en mairie de Ramatuelle et sur le site Internet de la commune <https://www.ramatuelle.fr/vivre-a-ramatuelle/cadre-de-vie/urbanisme/> pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A Ramatuelle, le 24 octobre 2025

